



ACCORD DE TRANSFERT DE DROITS D'AUTEUR

Ref. manuscrit :

Les droits d'auteur pour l'article intitulé :

de (citer tous les auteurs) :

sont par le présent acte transférés à la Société Française de Toxicologie Analytique (SFTA).

Cette cession, à titre gratuit, prendra effet à partir de la date d'acceptation de l'article.

Les auteurs garantissent que cette contribution est une œuvre originale dont ils détiennent tous les droits d'auteur afférents, et que la SFTA aura ainsi la jouissance pleine et entière des droits cédés. Les auteurs garantissent que l'article ne contient aucun emprunt à une œuvre de quelque nature que ce soit qui serait susceptible d'engager la responsabilité de l'éditeur. Dans le cas contraire d'emprunt à des œuvres non tombées dans le domaine public, les auteurs fourniront à la SFTA les autorisations signées des titulaires des droits de ces œuvres.

Le transfert de droits recouvre le droit exclusif de reproduire, distribuer ou vendre l'article, sous forme de réimpressions, traductions, reproductions photographiques, fichiers électroniques (offline, online), ou n'importe quelle reproduction de nature similaire.

Les auteurs conservent les droits suivants :

- Tous les droits de propriété (tels que les droits de brevet) sauf le droit d'auteur.
- Le droit de conférer ou de refuser la permission, aux tiers, pour la réédition en totalité ou en partie de l'article, ou d'en faire la traduction. Dans le cas d'un article réédité intégralement, le tiers doit aussi obtenir l'autorisation écrite de la Société Française de Toxicologie Analytique (SFTA) représentée par son président.
- Le droit d'utiliser la totalité ou une grande partie de l'article pour leurs propres travaux futurs, à l'exclusion de toute fin commerciale.
- Dans le cas d'un travail fait pour un employeur, le droit de l'employeur et des auteurs de faire des copies de cet article pour leur propre usage, mais à l'exclusion de toutes fins commerciales.

Les auteurs peuvent rendre disponible leur article publié par EDP Sciences et la SFTA, sur leur site personnel, sur le site web de leur institution, ou sur des sites de Libre Accès à la Recherche (Open Access Initiative), dans la mesure où la source de l'article publié est citée intégralement et que la possession du droit d'auteur est clairement mentionnée (© SFTA, année de publication). Ces sites doivent être **à but non lucratif**. Des copies peuvent être utilisées avec le PDF de l'éditeur. Les auteurs doivent créer un lien vers l'article publié sur le site internet de l'éditeur. Le lien doit être accompagné du texte suivant : " la publication originale est disponible sur le site www.ata-journal.org" ou bien "The original publication is available at www.ata-journal.org".

Signature de l'un au moins des auteurs (qui s'engage à informer les éventuels co-auteurs) ou, dans le cas d'un travail effectué dans le cadre d'une mission, de l'employeur :

Nom et signature : _____ Date : _____

Ce formulaire est à retourner signé à :

EDP Sciences, 17 avenue du Hoggar, PA de Courtabœuf, BP 112, 91944 Les Ulis Cedex A, France.

FAX : 33 (0)1 69 07 45 17.